

**RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES (CAP) DE LA FÉDÉRATION  
DES CÉGEPS DU 15 MARS 2018**

---

**PROJET DE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES SCIENCES DE LA NATURE :  
DEMANDE DE SUSPENSION DE LA CONSULTATION**

ATTENDU l'importance d'assurer la meilleure qualité de formation possible et de répondre aux besoins de la population étudiante collégiale;

ATTENDU la pertinence de l'approche programme et de l'approche par compétence;

ATTENDU la qualité et les avancées observées dans le projet de programme d'études préuniversitaires Sciences de la nature soumis à la consultation par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU la nécessité d'offrir une fluidité de parcours scolaire au niveau collégial et lors de la transition collégiale-universitaire;

ATTENDU le besoin de collaboration de toutes les instances et des ordres d'enseignement concernés;

ATTENDU le statut reconnu du diplôme d'études collégiales (DEC) dans le système d'éducation québécois;

ATTENDU que les universités reconnaissent la qualité du programme d'études préuniversitaires actuel en Sciences de la nature;

La Commission des affaires pédagogiques recommande une suspension de la consultation en cours sur le projet de programme d'études préuniversitaires Sciences de la nature avec pour objectifs de permettre :

- la détermination de prescriptions supplémentaires dans le projet de programme d'études afin de consolider son caractère national ;
- des échanges tripartites entre la Fédération des cégeps, le MEES et les Universités afin de :
  - o maintenir le DEC en Sciences de la nature comme condition d'admission dans les programmes universitaires de premier cycle en sciences pures, sciences appliquées, sciences de la santé et sciences de l'éducation, sans prolongation des études ou ajouts de formation;
  - o identifier les compétences facultatives nécessaires comme conditions d'admission particulières pour certains de ces programmes universitaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.